Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 029-212900104-20260427-D20260414-DE

COMMUNE DE BODILIS

FINISTERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION	
14 avril 2026	
Nombre de conseillers	
En exercice	**19**
Présents	**17**
Votants	**18**
Procuration :	**1**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BODILIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Guy GUÉGUEN, Maire.

Étaient présents
Guy GUÉGUEN, Loïc BERNARD, Christian LE NAN, Sophie PICART, Grégory ABHERVÉ-GUÉGUEN, Thierry CLEUZIOU, Danièle CLOAREC, Marie-Françoise CLOAREC, Roland CREN, Christelle DIVERREZ, Dorian DONVAL, Morgane LE BOULAIRE, Géraldine LE GALL, Sébastien MORVAN, Léna PICART, Pauline POTIN, Hervé SOUBIGOU.

Étaient absents Isabelle CREIGNOU, absente excusée, pouvoir à Loïc BERNARD.
Alexandre PICART, absent excusé.

Secrétaire de séance ***(Article L.2121-15 du CGCT)*** : Grégory ABHERVÉ-GUÉGUEN.

DÉLIBÉRATION N°2026-04-14

PROGRAMME VOIRIE 2026

AUTORISATION A DONNER POUR LE LANCEMENT DE LA CONSULTATION DES ENTREPRISES

1.1. Commande publique / Marchés publics

Rapporteur : M. Loïc BERNARD, Adjoint au Maire

Un point est présenté au Conseil Municipal à la suite de la première commission Voirie/Aménagement du mandat.

Une nouvelle réunion de la commission est prévue afin de finaliser la définition des secteurs qui feront l'objet de travaux dans le cadre du programme voirie 2026.

Ces éléments permettront ensuite de lancer la consultation des entreprises.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant le programme de travaux de voirie pour l'année 2026,

Considérant les travaux de la commission Voirie/Aménagement ayant vocation à définir les secteurs d'intervention,

Considérant la nécessité de lancer une consultation d'entreprises pour la réalisation des travaux,

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 029-212900104-20260427-D20260414-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

× ***AUTORISE*** ***M. le Maire à lancer la consultation des entreprises relative au Programme Voirie 2026, à l'issue de la finalisation des travaux de la commission Voirie/Aménagement***

× ***AUTORISE*** ***M. le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la procédure de consultation.***

Pour extrait certifié conforme
A Bodilis, le 29 avril 2026
Monsieur le Maire,
Guy GUÉGUEN



Acte rendu exécutoire compte tenu de sa transmission au représentant de l'Etat le 29 / 04 / 2026 *Affiché / mis en ligne le 30 / 04 / 2026*	*M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier (Hôtel Bizien – 3, Contour de la Motte – CS 44 416 - 35 044 Rennes Cedex – Téléphone : 02.23.21.28.28, télécopie : 02.99.63.56.84 – Mail : greffe.ta-rennes@juradm.fr) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : http://www.telerecours.fr.*